

# Fédération Nationale de Mix Fighting System

**FNMFS**



# MFS FRANCE



**CHARTER D'ETHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**  
**DE LA**  
**FÉDÉRATION NATIONALE DE MIX FIGHTING SYSTEM**  
Arts Martiaux et Sports de Combat Ancien et Moderne

## **1/ PREAMBULE**

La Fédération Nationale de Mix Fighting System FNMFS (Arts Martiaux et Sports de Combat Ancien et Moderne) a été créée par des passionnés sous l'impulsion du fondateur de la Boxe Libre Monsieur John LELONG, avec l'idée d'échange et de partage à travers l'ensemble des disciplines.

Dans le respect de chacun, la Fédération Nationale de Mix Fighting System FNMFS a mis en place une Charte d'éthique et de déontologie adaptée à chacune de ses catégories de population.

Cette Charte d'éthique et de déontologie est conforme au Code d'éthique de la Fédération Internationale MFS, à la Charte d'éthique et de déontologie du sport français du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et reprend également les grands principes du Code d'éthique du Comité International Olympique (CIO).

L'éthique désigne l'ensemble des valeurs et principes de référence d'un milieu ou d'un groupe.

La déontologie regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et leur environnement.

En conséquence, la FNMFS, ses grandes ligues et ses clubs affiliés, et toutes les personnes concernées par l'organisation des événements et les activités de la FNMFS sont tenus d'appliquer les valeurs éducatives et de comportement et s'engagent à les faire respecter et ce dans tous les domaines, lieux et toutes circonstances (organes de décision, lieux de compétitions, d'entraînement, les médias...).

## **2/ CODE D'ETHIQUE DU CIO**

### **DIGNITE**

La sauvegarde de la dignité de la personne humaine est une exigence fondamentale de l'Olympisme. Aucune discrimination ne sera exercée entre les participants, en raison de leur race, leur sexe, leur appartenance ethnique, leur religion, leur opinion philosophique ou politique, leur statut familial ou autre.

Tout procédé de dopage est absolument interdit à tous les niveaux. Les prescriptions édictées dans le code mondial antidopage seront scrupuleusement observées.

Tout harcèlement à l'encontre des participants qu'il soit physique, professionnel, religieux, politique, hiérarchique ou sexuel et toutes pratiques attentatoires à l'intégrité physique ou intellectuelle des participants sont interdits

Toute forme de participation, de soutien ainsi que toute forme de promotion à des paris relatifs aux sports en général et plus particulièrement aux jeux olympiques sont interdits et ne doivent pas, de quelques manières que ce soit, enfreindre les principes du fair-play, avoir un comportement non sportif ou tenter d'influencer le résultat d'une compétition de manière contraire à l'éthique sportive... ».

### **3/ CODE MORAL DE LA FNMFS**

Le code moral est celui enseigné dans l'ensemble des clubs affiliés de la FNMFS, des valeurs communes qui perdure au travers des cours.

- Politesse : le respect d'autrui
- Courage : faire ce qui est juste
- Amitié : le plus pur des sentiments humains
- Contrôle de soi : savoir se taire lorsque monte la colère
- Sincérité : s'exprimer sans déguiser sa pensée
- Modestie : parler de soi-même sans orgueil
- Honneur : être fidèle à la parole donnée
- Respect : sans respect, aucune confiance ne peut naître

### **4/ OBLIGATION POUR LES COMPETITEURS ET PRATIQUANTS**

Les compétiteurs, et plus particulièrement les champions, sont l'image de la FNMFS et des disciplines associées, sur le tapis/ring comme en dehors; ils doivent par leur comportement véhiculer les valeurs éducatives et d'éthique.

### **RESPECT DU CEREMONIAL DE COMBAT**

#### Le salut qui exprime le respect

Le respect est une valeur fondamentale : le respect de l'adversaire, de son professeur, de l'arbitre, de ceux qui nous entourent, des grades, du dojo/club, font de notre discipline un moyen d'éducation.

Lors des séances ou compétitions ; un moment de calme avant et après la séance ou le combat permet de retrouver la sérénité nécessaire à la pratique de notre discipline.

Un cérémonial de salut doit être scrupuleusement respecté. C'est un moment de contrôle avant et après le combat qui exprime le respect de l'adversaire.

Les saluts et en particulier celui de l'adversaire en début de combat doivent être observés avec rigueur.

Il n'est, bien-sûr, pas interdit d'aller féliciter son adversaire après la fin de combat ou s'excuser en cas de geste maladroit. La politesse et le respect veulent que celui qui a perdu fasse le premier geste.

## **RESPECT DES REGLES**

Les règles, qu'elles soient sportives, de lutte contre le dopage ou contre les paris illégaux, doivent être scrupuleusement respectées.

## **RESPECT DES PERSONNES ET DES LIEUX**

- Respecter les adversaires, les entraîneurs, les arbitres, les personnes concernées par l'organisation, les invités, les médias, le public, c'est leur parler calmement et avec respect, ne pas faire de gestes agressifs ou obscènes,
- Être en conformité avec les règlements anti dopage et paris sportifs,
- Accepter la défaite, comme la victoire, dans un contrôle de ses émotions et sans manifestation ostentatoire (ne pas jeter sa ceinture ou retirer sa veste par exemple),
- Maitriser sa colère et agir dans un contrôle parfait de ses attitudes en toutes circonstances,
- Ne pas dégrader le matériel et préserver les lieux sportifs et leurs annexes mis à disposition, ainsi que dans les lieux d'hébergement ou autres lieux.
- Maitriser sa communication et son image, notamment sur les réseaux sociaux lorsque l'on représente la FNMFS, sa ligue, son club.
- Les compétiteurs représentent leur discipline et le cas échéant, la FNMFS et l'Equipe de France MFS.

## **RESPECT DES CONSIGNES ET PROTOCOLES**

- Respecter le règlement de la compétition et suivre les consignes des organisateurs et en particulier les horaires, les divers protocoles, ainsi que les codes et règlements vestimentaires et équipement.
- Avoir un comportement digne et respectueux, en contrôlant ses attitudes et émotions pendant la remise des récompenses et les diverses autres cérémonies.

## **RESPECT DE L'HYGIENE**

Avoir une hygiène corporelle irréprochable, se soigner et parer à tout éventuelle contagion, se présenter avec une tenue propre et en conformité avec les règlements de la FNMFS, être chaussé en permanence en dehors du tatami, ne jamais monter chaussé sur les tatamis de compétition ou d'entraînement.

## **RESPECT DE LA DIFFERENCE**

Ne pas faire apparaître d'objets, signes, ni faire de gestes ostentatoires, religieux ou d'autres appartenances avant, pendant et après le combat, ainsi que lors des cérémonies protocolaires.

## **RESPECT DES DECISIONS**

Respecter la décision des arbitres, sans contestation, et ce, pendant et après le combat.

## **ETRE LOYAL**

- Ne jamais accepter de perdre un combat de façon volontaire et informer sa hiérarchie de tout cadeau incitant à arranger un combat,
- Être loyal à l'égard de la discipline, des dirigeants élus et des techniciens.



## **5/ OBLIGATION POUR LES ENTRAINEURS ET LEUR DELAGATION**

### **RESPECT DES PERSONNES**

- Respecter l'adversaire et son entraîneur, sa délégation, les arbitres, ainsi que les personnes concernées par l'organisation, les invités, les médias, le public,
- Faire preuve de fair-play et avoir un comportement exemplaire.

### **RESPECT DES REGLES**

- Respecter la Charte d'éthique, les statuts et règlements de la FNMFS, ainsi que les règlements de la compétition, les règlements anti dopage et paris sportifs, suivre les consignes des organisateurs et, en particulier, les horaires et les protocoles,
- Respecter les prérogatives de sa mission, sans les outrepasser,
- Seuls pourront être offerts ou acceptés, en témoignage de considération ou d'amitié, par les parties, des cadeaux de très faible valeur, conformes aux usages locaux. Tout autre cadeau devra être remis par le bénéficiaire à l'organisation dont il est membre,
- L'hospitalité accordée ne doit pas excéder les normes locales,
- Les parties respecteront le règlement relatif aux conflits d'intérêts,
- Suivre scrupuleusement la loi et les consignes de la FNMFS et de l'ARJEL sur les paris sportifs,
- Suivre scrupuleusement la loi, le code mondial antidopage, et les consignes de la FNMFS,
- Préserver la neutralité et défendre l'intégrité du corps arbitral.

### **RESPECT DE L'ETIQUETTE**

- Avoir une tenue irréprochable, se présenter dans la tenue vestimentaire requise pour chacune des phases de la compétition et les événements périphériques à celle-ci.
- Rester modeste dans la victoire et accepter la défaite avec dignité sans faire apparaître une attitude de colère et de frustration excessives en contrôlant ses attitudes et émotions, respecter la décision des arbitres, sans contestation, et ce, pendant et après le combat.
- Avoir, à tout moment, un comportement éducatif, digne et respectueux.

### **RESPECT DES PERSONNES**

- Ne pas montrer ostentatoirement, d'objets, signes, ni faire des gestes religieux ou d'appartenances avant, pendant et après le combat ainsi que lors des cérémonies protocolaires,
- Ne pas avoir de comportement irrespectueux au travers de gestes non contrôlés et de toutes autres actions non conformes aux règles d'usage contraires à l'esprit de la FNMFS et ce avant, pendant et après le combat.
- S'abstenir de toute attitude violente, physique ou verbale en compétition et ou à l'entraînement, envers ses partenaires, ses adversaires ou toute autre personne.

### **RESPECT DES LIEUX**

- Ne pas dégrader le matériel et préserver les lieux mis à disposition, même dans les lieux d'hébergement, de restauration ou en quelque lieu que ce soit : les licenciés de la FNMFS et les équipes nationales de chaque pays.

## **6/OBLIGATION POUR LES ARBITRES**

### **RESPECT DES REGLES**

- Respecter la Charte d'éthique, les statuts et règlements de la FNMFS, ainsi que ceux de la compétition, suivre les consignes des organisateurs et respecter les horaires,
- Respecter les prérogatives de la mission des arbitres sans les outrepasser, tout en respectant la déontologie de l'arbitrage,
- Seuls pourront être offerts ou acceptés, en témoignage de considération ou d'amitié des cadeaux de très faible valeur, conformes aux usages locaux. Tout autre cadeau devra être remis par le bénéficiaire à l'organisation dont il est membre,
- L'hospitalité accordée ne doit pas excéder les normes locales,
- Les parties respecteront le règlement relatif aux conflits,
- Suivre scrupuleusement la loi et les consignes de la FNMFS et de l'ARJEL sur les paris sportifs.

Préserver la neutralité et défendre l'intégrité du corps arbitral.

- Dès leur sélection officialisée les arbitres désignés pour les Championnats du monde et les Olympiades ne pourront arbitrer ou participer à une activité dans un autre pays que le leur, qu'avec l'autorisation du Président de la MFSI. Dans le cas contraire l'arbitre perdra sa sélection. Les arbitres internationaux invités par une fédération ou un organisateur étranger devront le signaler à la FNMFS via le DTN.

### **RESPECT DE L'ETIQUETTE**

- Avoir une tenue irréprochable, se présenter dans la tenue vestimentaire requise.
- Garder son calme et avoir une attitude, un comportement éducatif, digne, respectueux et correct sur le tapis/ring et en dehors, en toute circonstance, quel que soit l'environnement en contrôlant ses attitudes et émotions.
- Observer une obligation de réserve en ce qui concerne les décisions d'arbitrage prononcées à l'occasion de la compétition.
- S'abstenir de faire des déclarations pendant les compétitions, sauf sur demande ou autorisation de la FNMFS ou selon l'organisation.

## **7/ OBLIGATION DES DIRIGEANTS**

### **RESPECT DES REGLES**

- Les dirigeants de la FNMFS, des Ligues MFS et des clubs affiliés sont les représentants légaux et à ce titre, doivent avoir un comportement irréprochable,
- Respecter la Charte d'éthique, les statuts, les règlements de la FNMFS, les prérogatives de sa mission, sans les outrepasser.
- Seuls pourront être offerts ou acceptés, en témoignage de considération ou d'amitié, par les parties FNMFS, des cadeaux de très faible valeur, conformes aux usages locaux. Tout autre cadeau devra être remis par le bénéficiaire à l'organisation dont il est membre.
- L'hospitalité accordée ne doit pas excéder les normes locales,
- Les parties respecteront le Règlement relatif aux conflits d'intérêts,
- Suivre scrupuleusement la loi et les consignes de la FNMFS et de l'ARJEL sur les paris sportifs.

### **RESPECT DE L'ETIQUETTE**

Avoir une tenue irréprochable, se présenter dans la tenue appropriée aux événements, et respecter la tenue vestimentaire des organisateurs.

### **RESPECT DES PERSONNES**

- Ne pas montrer ostentatoirement, d'objets, signes ou faire des gestes religieux ou d'appartenances avant, pendant et après le combat ainsi que lors des cérémonies protocolaires.
- Ne pas avoir de comportement irrespectueux au travers de gestes non contrôlés et de toutes autres actions non conformes aux règles d'usage contraires à l'esprit de la FNMFS et ce avant, pendant et après le combat,
- S'abstenir de toute attitude violente, physique ou verbale, envers toute personne.

### **RESPECT DES MOYENS**

Gérer en toute transparence les moyens mis à disposition par les instances sportives, publiques et privées et rendre des comptes sur leur utilisation.



## **8/ LES INSTITUTIONS DE LA FNMFS**

La FNMFS, ses Ligues et ses clubs affiliés s'efforcent selon leurs moyens de rendre accessible à tous, au moins au plus grand nombre, la pratique des disciplines fédérales selon leurs particularités.

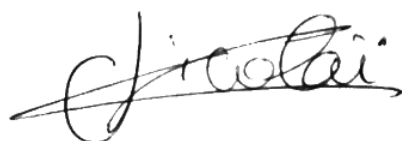
- La FNMFS veille au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'accès égal des hommes et des femmes aux fonctions dirigeantes et fait ses meilleurs efforts pour favoriser cet égal accès à tous les niveaux dans le respect des compétences, de leur capacité, et de leurs talents.
- La FNMFS mène une politique ou des actions de développement durable notamment dans ses notions environnementale, éducative et sociale.
- La FNMFS s'est dotée d'un protocole de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).
- La FNMFS constitue un Comité d'éthique et de déontologie chargé de veiller à l'application de la présente Charte d'éthique et de déontologie et au respect des règles d'éthiques, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts, conformément à son Règlement.

## **9/ MANQUEMENT A LA CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE**

Tout manquement à la présente Charte d'éthique et de déontologie pourra faire l'objet d'une saisine du Comité d'éthique et de déontologie de la FNMFS, conformément à son Règlement.

Document établie le 18 septembre 2022

Présidente FNMFS



DTN FNMFS



*Dossier établie pour la demande de l'agrément*